

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 20

N° 1292

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1292

présenté par

M. Barrot, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif  
à la croissance et la transformation des entreprises et M. Lescure

-----

#### ARTICLE 20

À la fin de la première phrase de l'alinéa 43, supprimer les mots :

« et des finances ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.